

Accusations de harcèlement

Un étaiu d'allégations se referme sur la star de l'UNIL

Les langues se délient sur le Pr Laurent Keller, licencié de son poste au Département d'écologie et évolution. Il y aurait régné des années dans un climat toxique.

Catherine Cochard Chloé Din

Depuis le 6 février, le Pr Laurent Keller ne travaille plus à l'Université de Lausanne. Dans le monde de la science, bien au-delà de la Suisse, l'événement a créé un séisme à la mesure de l'aura de ce chercheur star.



«L'UNIL prend acte de la communication de M. Keller et s'en remet à la justice», fait savoir Géraldine Falbriard, la porte-parole de l'institution.

Un verrou saute

Sous ce couvercle, la galaxie des nombreuses personnes qui ont croisé le chemin de Laurent Keller bouillonne. Les langues se délient sur le comportement de ce spécialiste mondial des fourmis, qui a régné une dizaine d'années sur le Département d'écologie et évolution de l'UNIL (DEE), menant des recherches dotées de millions de francs de financements suisses et européens.

Selon des sources proches de l'affaire, non seulement le départ de l'ancien professeur serait un licenciement avec effet immédiat, mais il aurait été prononcé à la suite d'une enquête pour harcèlement sexuel menée par l'UNIL sur la base d'une plainte: celle d'une collaboratrice ayant subi un geste déplacé.

Cette absence et l'enquête en cours ont visiblement fait sauter un verrou. Ces derniers mois, avant et après le départ de Laurent Keller, plusieurs personnes ont apporté un témoignage auprès du service juridique de l'Université, laquelle a mandaté un cabinet d'avocats spécialisés à Fribourg.

Dans le cadre de notre enquête, une vingtaine de personnes ont accepté de nous parler sous couvert d'anonymat. Cer-

tes qu'il approchait de trop près. Tout le monde savait qu'il tentait systématiquement de les toucher.» Outre les gestes, plusieurs sources évoquent des propos déplacés, comme Marcus*, ex-collaborateur du DEE, qui rapporte que lors d'une soirée, il aurait fait le tour des doctorantes en leur faisant des propositions licencieuses.

«Il a créé un empire»

Selon plusieurs sources, le DEE a longtemps été un environnement particulièrement difficile pour les femmes, dont Laurent Keller aurait volontiers dit qu'elles étaient moins douées pour la science que les hommes. Ce climat toxique aurait toutefois fait des victimes sans distinction de genre. «Au fil des décennies, Laurent Keller a créé un empire dans lequel il était tout-puissant, rapporte Joëlle*, une chercheuse. Le milieu scientifique et le département ont beaucoup plus souffert de ses comportements systématiques de «mobbing» ou harcèlement psychologique que de cas de gestes inappropriés à caractère sexuel.»

Âgé de 62 ans aujourd'hui, Laurent Keller est nommé professeur à l'Université de Lausanne dans les années 90. Il prend la direction du département en 2000 et quitte ce poste en 2018. Même si ce règne est entrecoupé, il paraît particulièrement long. Entre-temps, son statut de chercheur de renommée internationale ne fait que se renforcer. Prix Latsis - le Nobel suisse - en 2000, Prix Marcel Benoist en 2015, il obtient non seulement des financements importants, mais son avis compte également dans l'octroi de fonds à d'autres chercheurs (lire l'encadré).

«L'écho dont bénéficie Laurent Keller l'a rendu tout-puissant, rapporte Marie*, une ancienne chercheuse du DEE. Quand il dit que quelqu'un est bon, ça a un impact, mais aussi quand il dit que quelqu'un est nul.» Sous son égide, des séances de travail auraient fréquemment tourné à l'humiliation, selon nos témoins: «Lorsque quelqu'un faisait une présentation, Laurent Keller exploitait la plus petite faille. J'ai vu des personnes brillantes pleurer devant tout le monde. Moi, je retenais mes larmes puis courais aux toi-

nelles», se souvient Alice*, une ancienne collaboratrice. Marcus* relaie: «Parfois la critique était pertinente, mais il pouvait reposer une question dix fois, insister longuement. Ce qui était accepté comme du débat scientifique était en fait une manière de montrer sa domination.»

Alice* assure avoir quitté le monde académique: «J'ai passé des années à souffrir dans l'illu-



Le Biopore Sur le campus de l'Université de Lausanne, le bâtiment abritant le Département d'écologie et d'évolution, où Laurent Keller a fait sa carrière. LAURENT CROTTET

lusion qu'il fallait payer pour réussir plus tard. Aujourd'hui, je m'insurge contre ce type d'abus d'autorité.» Julien*, un autre chercheur qui est lui aussi passé par le département, l'a observé plus d'une fois: «Par ces humiliations publiques, il a fait du tort à de nombreuses carrières. Les gens ne supportaient tout simplement plus d'être constamment rabaisés et maltraités.»

Le poids d'un chercheur

● Pendant des années, les personnes qui dénoncent aujourd'hui Laurent Keller ont gardé le silence. Et le souhait de garder l'anonymat est le point commun de tous nos témoins, qu'ils soient ou non favorables au chercheur. Ces sources l'expliquent par le pouvoir d'influence du professeur. Qu'en est-il? L'ampleur des financements accordés à ses recherches - qui permettent notamment de financer des postes de collaborateurs - donne une idée de son poids dans la communauté académique, ainsi que l'enjeu que peut représenter son départ du point de vue de l'UNIL.

Depuis 1990, Laurent Keller a obtenu un total de 11,9 millions de francs du Fonds national suisse (FNS) pour 26 projets. Le dernier en date, doté de 1,2 million de francs, est encore en

cours. Le FNS précise que les chercheurs sont les bénéficiaires des financements, et pas leur institution. Il relève toutefois que le départ de Laurent Keller de l'UNIL pourrait avoir des conséquences, même si ces fonds pourraient le suivre dans une autre institution, y compris à l'étranger: «Le FNS examine actuellement si des conditions déterminantes pour l'octroi du subsidé se trouvent modifiées de manière significative.» Depuis 2017, Laurent Keller est également bénéficiaire de près de 2,5 millions d'euros accordés par le Conseil européen de la recherche (GER) pour un projet toujours en cours. Le GER nous indique que le chercheur est libre de demander le transfert de ce financement à une autre institution que l'UNIL. Par le passé, Laurent Keller avait déjà

Deux camps

Les récits que nous avons recueillis jalonnent plusieurs années de la carrière de Laurent Keller. Et ils ne sont pas univoques, y compris venant de ses détracteurs. «Il n'a pas cette mauvaise attitude en permanence, nous écrit une source. Il sait aussi être à l'écoute, être un grand soutien, être de bon conseil. Il est même la plupart du temps sympathique. C'est tout le

«Entre femmes, on se donnait des conseils pour éviter Laurent Keller.» Une ancienne chercheuse

Un ancien chercheur

paradoxe: il a deux visages.» Plus fermement encore, plusieurs personnes, notamment des femmes, nient avoir été victimes ou témoins du moindre écart, malgré plusieurs années de collaboration. Elles parlent au contraire d'un scientifique inspirant, encourageant et qui leur a laissé une grande liberté. Plusieurs témoins nuancent aussi le comportement jugé humiliant par

d'autres sources. Ils dépeignent Laurent Keller comme un homme direct, non conventionnel et peu diplomate, au risque de déplaire. «Travailler avec Laurent Keller n'est pas fait pour tout le monde, estime notamment un chercheur. C'est un scientifique brillant et passionné, qui s'exprime sans retenue quand il s'agit de science. S'il juge qu'une recherche n'est pas de bonne qualité, il le dit sans

mesurer ses mots. Pour une personne extérieure qui n'est pas prête à recevoir une critique dure, cela peut paraître déplacé, mais beaucoup apprécient ce trait de caractère comme une qualité.» Si l'Université ne fait aucun commentaire, plusieurs sources estiment que la nouvelle direction - en place depuis 2021 - a fait preuve de courage en prenant des mesures contre le professeur. «En

Réaction

Laurent Keller: «Je conteste»

Nous avons contacté Laurent Keller par téléphone pour qu'il réponde à nos questions, notamment celles relatives aux allégations de gestes déplacés dont il aurait été l'auteur. Pour toute réponse, il nous renvoie à une déclaration rédigée à l'attention de la presse.

La voici: «Je réagis à des éléments à mon sujet qui sont parvenus à la connaissance des médias. Je fais l'objet d'allégations de comportements répréhensibles que je conteste en totalité. En 2019, j'ai été blanchi d'une accusation similaire par un rapport d'enquête officiel. L'accusation nouvelle formulée à mon encontre ne repose sur aucun fait avéré. Rien ne justifie aujourd'hui la mesure de licenciement qui m'a été signifiée, après trente-deux années de bons et loyaux services, par le rectorat de l'Université de Lausanne. J'entends du reste ouvrir prochainement une action en justice contre cette procédure abusive.

»Tout au long de ma carrière académique, j'ai attaché la plus grande importance à la science et à la transmission des savoirs dans un environnement d'étude, de recherche et de travail ouvert et respectueux, sans distinction de genre, d'origine ou de hiérarchie. Ces valeurs m'ont toujours guidé, elles sont essentielles et je n'y ai jamais dérogé.

»J'attends que la vérité des faits l'emporte. J'ai confiance dans l'institution judiciaire, et c'est à elle que je réserve mes futures déclarations.»

CCD

se montrant à l'écoute des témoignages depuis quelques mois, l'UNIL a donné un signal. Avant, les gens avaient peu confiance pour se plaindre», commente une source proche de l'affaire. «La direction a pris la bonne décision en le licenciant. Ce n'était plus possible», déclare Christine*, une ancienne collaboratrice du DEE.

* Prénoms d'emprunt

«Aucune enquête n'a été sans suite»

● L'éviction de Laurent Keller s'inscrit dans ce qui pourrait être une nouvelle ère pour l'Université de Lausanne en matière de lutte contre le harcèlement. En effet, depuis son entrée en fonction, en août 2021, la nouvelle direction en a fait l'une de ses priorités. Sans référence au départ du professeur, nous avons demandé à Liliane Michalik, vice-rectrice Égalité, diversité & carrières, de dresser un état des lieux de la gestion de ces situations: «Depuis l'entrée en fonction de la direction actuelle, quatre plaintes ont entraîné quatre enquêtes, deux pour harcèlement moral, deux pour harcèlement sexuel. Trois sont closes et une est encore ouverte.» Elle relève que ce chiffre est stable par rapport aux dernières années. «Nous percevons toutefois une hausse

«Nous percevons une hausse des signalements depuis fin 2022.» Liliane Michalik, vice-rectrice Égalité, diversité & carrières

du nombre de signalements depuis fin 2022.» Selon la vice-rectrice, cette augmentation pourrait être due à la volonté de la direction d'aborder ouvertement ces thématiques à la suite de la publication en novembre d'un rapport sur le climat de travail à l'UNIL. Sur la base d'un sondage anonyme à l'échelle du campus, il faisait état de nombreuses situations de harcèlement, à la fois moral et sexuel, de la part de professeurs

et d'étudiants, dont quatre viols. Liliane Michalik rappelle la définition du harcèlement sexuel définie par la loi sur l'égalité: «Il s'agit d'un comportement inapproprié à caractère sexuel ou fondé sur le genre ou l'orientation affective et sexuelle. Il n'est pas déterminé par la volonté de nuire de la personne qui le commet ou la fréquence des faits, mais par son caractère non désiré.» En cas de signalement ou de plainte, elle précise que les enquêtes sont désormais confiées à des prestataires externes à l'université, notamment des avocats spécialisés. Cela tranche avec la pratique de ces dernières années: jusqu'en 2021, ces enquêtes étaient confiées au groupe Impact, à qui l'UNIL a retiré ce mandat à la suite d'un audit.

Le dispositif de l'UNIL est conçu pour traiter toutes sortes de situations, y compris celles qui ne requièrent pas l'ouverture d'une enquête, par exemple les conflits de personnes: «Nous avons toutefois l'obligation légale d'ouvrir une enquête, même sans le consentement des victimes, si des faits graves nous sont rapportés.» Liliane Michalik précise que sur les trois enquêtes menées à terme depuis 2021, aucune n'a été sans suite. «De manière générale, tout un éventail de mesures peuvent être appliquées, de la mise en place d'une formation à la fin des rapports de travail. En effet, même si une enquête conclut que des faits ne peuvent être qualifiés juridiquement de harcèlement ou de mobbing, cela ne veut pas dire que certaines attitudes ne sont pas problématiques.» CDI